

Séance du 9 novembre 2009 à 19H15

Présents : Mmes Laetitia BOUVRAT, Séverine DESPREZ et Amélie GARRET, Denise RIGOULOT. Mrs Claude ANTOINE, Gérard BURNEY, Thierry DUBOIS, Daniel GEORGES, François GUEDIN, François LAURENT, Patrick POIRSON Jean-Charles REDOUTEY et Christian RONJAT.

Excusé : M. Philippe HUBACHER.

Secrétaire : M. Daniel GEORGES

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Informations diverses
- ⇒ Communauté de communes
- ⇒ Convention Commune/Inspection numérique pour « Ecole numérique rurale »
- ⇒ Convention, avec Syndicat du collège pour travaux gymnase
- ⇒ Avenant convention RPI
- ⇒ Réflexion achat d'immeubles bâtis et non bâtis
- ⇒ Election commission d'ouverture des plis pour délégation de service public d'eau potable
- ⇒ Modification des indices dans formules d'actualisation des prix au contrat d'affermage SAUR
- ⇒ Décisions budgétaires modificatives
- ⇒ Questions diverses

INFORMATIONS

M. le Maire rappelle les principaux rendez-vous à venir :

- Le 10 novembre, le tribunal administratif examine la requête présentée par la commune concernant la non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à l'orage du 30 mai 2008.
- le « Club Rencontre » Invite les membres du conseil municipal à une exposition vente de leurs travaux autour du verre de l'amitié.
- Le 20 novembre, remise des prix du fleurissement 2009 à 19 h salle des fêtes.
- M. le Maire commente avec satisfaction le festival de cinéma « EMPREINTE » qui s'est déroulé du 19 au 24 octobre et souligne la qualité des films présentés.
- Un rappel sur le déroulement de la journée commémorative du 11 novembre avec la remise de décoration à Emmanuel LUZET et la participation des élèves de CM2.
- M. le Maire fait part de la réunion de l'association foncière avec la volonté de ses membres de poursuivre son fonctionnement en collaboration avec la commune.
- Le 5 et 6 décembre l'association « Faverney Patrimoine et Animation » organise un marché de Noël au gymnase.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire propose d'y ajouter 5 points, ce qui est accepté par l'assemblée délibérante:

- ⇒ Indices SAUR
- ⇒ Concessions cimetières
- ⇒ Vente local au CPI
- ⇒ Avenants aux marchés de travaux de l'atelier communal.
- ⇒ Occupation précaire GAEC des Berberis

COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Maire donne la parole à M. Christian RONJAT, vice-président de la communauté de communes « La Saône Jolie » .

Ce dernier rappelle la date du prochain conseil communautaire le 16 novembre à Port-sur-Saône avec comme point à l'ordre du jour, la signature d'un protocole d'accord sur la prise en charge des travaux de réfection de la rue Molière à Faverney, suite au recours pour malfaçons.

Concernant la micro-crèche de Favorney, le dossier avance avec le prochain dépôt du permis de construire.

Un courrier du Préfet confirme que la modification des statuts communautaires pour la prise de compétence des études environnementales, ne peut aboutir, ce texte n'ayant pas obtenu de majorité qualifiée sur l'ensemble des communes.

Le programme « contrats territoriaux objectif habitat 2020 » suit son cours sur la communauté La Saône Jolie. Les Maires de toutes les communes, contactés, ont donné leur avis. Les données recueillies sont en cours de synthèse avant l'élaboration du document définitif PLAN D'HABITAT 2020.

FAVERNEY PATRIMOINE ANIMATION

L'opération « Plus belle la ville » se poursuit, de nombreux questionnaires sont en retour et les conclusions de cette enquête devraient être présentées au conseil municipal en janvier ou février.

Le panneau d'informations situé sur le parking en haut de la côte de « La Goulotte » va être remis au gout du jour par l'association avec un plan de Favorney.

Les illuminations de Noël vont être mises en place rapidement.

La proposition du cabinet CABIRON sous couvert de l'association des Petites Cités Comtoises de Caractère, de réalisation d'un « plan écorché » de l'église abbatiale est acceptée pour un montant HT de 2 400 € soit 2 532 € TTC (TVA 5.5%) avec un financement 2/3 commune et 1/3 association par 10 voix pour et 3 abstentions.

Une trentaine d'exposants sont retenus pour le marché de Noël du 5 et 6 décembre.

CONVENTION COMMUNE/INSPECTION ACADEMIQUE POUR « ECOLE NUMERIQUE RURALE »

Le dossier de candidature de Favorney au titre du programme « Ecole numérique rurale » a été validé par les services départementaux de l'éducation nationale. Dans ce cadre, une subvention de 9 000 euros est accordée à la commune pour acquisition de matériel informatique pour l'école. Afin que les services départementaux instruisent ce dossier, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention définissant les conditions relatives à la mise en œuvre de ce programme avec l'inspection académique.

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DU COLLEGE POUR TRAVAUX DU GYMNASSE

Suite aux travaux de rénovation du gymnase (bardage et chauffage) le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec le syndicat du CES de Favorney définissant la participation financière du syndicat à ces travaux (8 000 €) et les modalités de versement.

AVENANT CONVENTION RPI

Suite à la proposition de la commission du RPI, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du RPI définissant les modalités de prise en charge des apprenties des écoles maternelles et des surveillantes dans les cars scolaires pour les trajets à vide, à compter de la rentrée scolaire 2009/2010.

ACHAT D'IMMEUBLES BÂTIS ET NON BÂTIS

M. le Maire relate différentes opportunités d'achats d'immeubles vétustes présentant un certain état de délabrement et pouvant présenter par leur situation un certain intérêt pour la commune avec en particulier la réalisation de places de parking supplémentaires. Après discussion avec présentation de différentes esquisses, le conseil municipal décide de saisir l'opportunité qui se présente et d'acquérir :

- ⇒ une partie de la propriété de M. DI GENNI cadastrée section AB La Ville, parcelle n°340 située rue Bichat dont une partie des bâtiments a été récemment abattue, pour un montant de 8 000 euros plus frais de géomètre et d'actes notariés.
- ⇒ La propriété de la SCI HURNI DIDIER cadastrée section AB La Ville, parcelle n°405 située rue du général Détrie pour un montant de 10 000 euros plus frais d'actes notariés.

Le conseil municipal mandate le Maire pour effectuer ces deux transactions auprès de Maître COURBON notaire à Amance.

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le contrat d'affermage du service de l'eau arrivant à échéance au 31 mai 2010, 2 solutions se présentent à la municipalité, soit revenir à une gestion en régie par ses propres services, soit confier de nouveau la gestion à une société fermière. La commune ne possédant pas la technicité lui permettant d'assurer seule ce service avec les compétences nécessaires dans l'application de normes de plus en plus contraignantes, le conseil municipal à l'unanimité adopte le principe de délégation de son service eau potable et décide de lancer une consultation à cet effet.

Conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit élire une commission d'ouverture des plis. Cette commission présidée par le Maire M. François LAURENT comporte trois membres titulaires et trois membres suppléants. Elle est élue au scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle au plus fort reste. A cet effet, il convient de fixer les conditions de listes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'élire une commission d'ouverture des plis pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant son mandat et fixe comme suit les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis à savoir:

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir (3 titulaires et 3 suppléants).
- Elles pourront être déposées auprès de M. le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2		
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement		33450.00 €
TOTAL D 023: Virement à section d'investissement		33 450.00 €
D 2118 : Autres terrains		1000.00 €
D 2128 : Agencements et aménagements		12 000.00 €
D 21311 : Hôtel de ville		200.00 €
D 21312 : Bâtiments scolaires		250.00 €
D 2132 : Immeubles de rapport		700.00 €
D 2151 : Réseaux de voirie		3 500.00 €
D 2152 : Installations de voirie		1 640.00 €
D 21534 : Réseau d'électrification		3 060.00 €
D 21571 : Matériel roulant		3 660.00 €
D 21578 : Autre matériel et outillage		710.00 €
D 2158 : Autres matériels et outillage		5 780.00 €
D 2188 : Autres immobilisations corporelles		950.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		33 450.00 €
D 6554 : Contribution à organisme de regroupement		8 500.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		8 500.00 €
R 021 : Virement à la section de fonctionnement		33 450.00 €
TOTAL R 021 : Virement à la section de fonctionnement		33 450.00 €
R 7022 : Coupes de bois		32 100.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services		32 100.00 €
R 7474 : Subventions communes		9 850.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		9 850.00 €

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3		
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement	710.00 €	
TOTAL D 023: Virement à section d'investissement	710.00 €	
D 668 : Autres charges financières		710.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		710.00 €
R 021 : Virement à la section de fonctionnement	710.00 €	
TOTAL R 021 : Virement à la section de fonctionnement	710.00 €	
R 1641 : Emprunts en euros		710.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		710.00 €

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité ces décisions modificatives N°2 et 3.

MODIFICATION DES INDICES DE FORMULES D'ACTUALISATION DU CONTRAT D'AFFERMAGE SAUR

L'INSEE a annoncé une refonte d'un nombre d'indices de prix de l'industrie et de services aux entreprises. Ces modifications entraînent la parution de nouveaux indices qui viennent changer les formules d'actualisation utilisées dans le contrat liant la commune avec la SAUR pour la gestion du service eau. Le conseil municipal autorise le Maire à donner son accord à la SAUR sur les évolutions impactant la formule d'actualisation du contrat.

CONCESSIONS CIMETIERE

Les emplacements réservés aux sépultures ont une dimension de 2 m x 1 m. La construction d'un monument funéraire se fait sur cette surface augmentée d'un socle béton qui dépasse de 0.20m le pourtour de l'ouvrage. Il paraît donc souhaitable que les concessions soient d'une surface de 2.40m x 1.40m afin que les responsabilités soient bien définies.

Il paraît également souhaitable d'actualiser le tarif des concessions et de fixer le prix de la concession trentenaire à 100.00 €

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la nouvelle surface des terrains concédés et le nouveau tarif des concessions, applicables sur le cimetière de Favorney et celui de Port-d'Atelier

VENTE BATIMENT COMMUNAL

La commune est propriétaire du bâtiment abritant pour partie le corps des sapeurs pompier CPI LA LANterne et pour autre partie l'actuel atelier communal. Les travaux de construction du nouvel atelier arrivant à terme, le CPI LA LANterne doit récupérer le bâtiment en pleine propriété pour un montant de 60 000.00 €.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer toutes les pièces concernant cette transaction, les frais d'actes notariés étant à la charge de l'acquéreur.

RENOUVELLEMENT CONVENTION OCCUPATION DE TERRAINS COMMUNAUX

La commune de Favorney propriétaire des terrains, confie à titre précaire et révocable au GAEC des Berbéris à Varogne (70240) l'exploitation des parcelles suivantes cadastrées:

Section ZL n°13 de 46a 37ca, lieu-dit "Les Champoyeux"

Section ZL n°15 de 81a 54ca, lieu-dit "Les Champoyeux"

Section ZL n°30 de 57a 72ca, lieu-dit "Jacques Etaud"

Soit une superficie totale de 1ha 85a 63ca pour une redevance totale de 120,00€ pour l'année 2010, sous conditions du libre accès aux pêcheurs, chasseurs et promeneurs.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention pour l'exploitation de ces terrains avec le GAEC des BERBERIS pour une durée d'un an.

AVENANTS AUX MARCHES DE CONSTRUCTION DE L'ATELIER COMMUNAL

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal décide d'approuver les avenants ayant pour objet l'exécution de travaux supplémentaires dans la réalisation du nouvel atelier communal soit:

LOT N°1	Etp SCHWEBEL Antoine	Modification du réseau eaux pluviales et alimentation plate-forme de stockage	4 492.50 € HT
LOT N°2	Etp SA GROBOST	Fourniture et pose de siphon de sol dans les parties garage	460.00 € HT
LOT N°4	SA PIGUET	Mise en place de solives en fer sur plafond local fleurs et d'un chevêtre métallique en façade pour pose fenêtre supplémentaire	2 859.00 € HT
LOT N°8	Sarl RLX PRODUCTION	Mise en place d'un châssis vitré dans local fleurs	878.00 € HT
LOT N°10	VIRCONDELET David	Mise en place d'un plancher bois au dessus du local fleurs	552.30 € HT
LOT N°12	Sarl C2S	Fourniture et pose d'un chauffe eau électrique	433.75 € HT

DROIT DE PREMPTION URBAIN

M. le Maire informe, que dans le cadre de sa délégation, il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur la vente de la maison à usage d'habitation, propriété de M. Jean-François HALM et Mlle Christelle PILLAIRE, située 15 rue du général Leclerc, cadastrée section AB N° 708 sur une superficie de 24a et 47ca au profit de Mme Fabienne DERVAL domiciliée 8 rue de la Poste à 70120 POLAINCOURT. Le montant de la vente s'élève à 138 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire fait lecture d'une lettre des professeurs d'EPS se félicitant des travaux du gymnase mais demandant la mise à disposition urgente par la commune, d'une salle et si possible la salle des fêtes, permettant le repli en cas d'intempéries avec la pratique d'activités telles que danse, aérobic, renforcement musculaire...

Le conseil municipal rappelle la triste expérience de la mise à disposition de la salle des fêtes avant sa rénovation et les dégradations qui en ont suivi. Aucune autre salle n'étant adaptée pour ce type d'activités, l'assemblée refuse de mettre à disposition cette salle pour le collège.

Une précision est apportée sur l'utilisation de la salle des fêtes par l'association FAVERNEY-ANIMATION-PATRIMOINE. Lorsque celle-ci utilise la salle pour des manifestations sous-couvert de la commune, la salle est bien entendu mise à disposition gratuitement. Pour les autres manifestations, elle est soumise aux mêmes dispositions que les autres associations.

Certains riverains de la rue du général Détrie sont apparemment dérangés par le bruit lorsque les employés communaux soufflent les feuilles mortes dès 8h du matin. C'est heureux de remarquer le travail matinal de nos employés, car d'habitude les critiques malveillantes ne sont pas sur le bruit de leur travail...

[La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 30 novembre à 19h15.](#)
